

Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BRISSET-FONTANA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2393 intitulée Institut de linguistique française

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2393, intitulée « Institut de linguistique française », dont le directeur est Monsieur Franck NEVEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BRISSET-FONTANA délégation est donnée à Madame Zahia ZENDAGUI, Technicien de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2014

Le Directeur d'unité
Franck NEVEU

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014